

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 30 JAN. 2012

TÉLÉDOC 278  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

LA MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET  
SECRÉTAIRES D'ÉTAT

NOR : BCRB1202924C  
N° interne : DF-1BPB-12-3282

**Objet : Lancement de la procédure budgétaire 2012 – réunions techniques**

La procédure budgétaire 2012 commencera par un cycle de réunions techniques, organisées par la direction du budget entre le 6 février et le 2 mars 2012, auxquelles seront conviés les directeurs des affaires financières et les responsables de programme.

Comme les précédentes, notamment celles de 2008 et 2010, ces réunions poursuivront **deux objectifs** :

Il s'agira, d'une part, de préparer l'élaboration des **rapports annuels de performances 2011** et d'analyser les **premières prévisions d'exécution pour 2012**.

D'autre part, il s'agira de réaliser les premiers travaux relatifs au **projet de loi de finances (PLF) pour 2013** et au **prochain budget pluriannuel**. En effet, comme depuis 2008 et la préparation du premier budget triennal, nous devons désormais inscrire les exercices budgétaires dans un horizon pluriannuel.

Les réunions techniques traiteront ainsi de l'**évolution tendancielle de la dépense sur la période 2013-2016**, 2016 étant la date programmée du retour à l'équilibre des finances publiques. Cette discussion sera focalisée sur les dépenses à forts enjeux et se prêtant bien, par nature, à l'exercice de détermination des tendancielles : dépenses dites de guichet, masse salariale de l'Etat et des opérateurs (qui feront l'objet de travaux spécifiques), principalement. Les travaux habituels sur les échéanciers de crédits de paiement (CP) et sur les contrats de plan/projet Etat – régions viendront nourrir cette discussion sur les tendancielles. Cette analyse sera complétée par des travaux portant prioritairement sur les opérateurs les plus stratégiques.

**J'insiste sur l'importance de l'ensemble de ces travaux dont la qualité technique sera une condition essentielle au bon déroulement de la suite de la procédure budgétaire 2012.**

Par ailleurs, d'autres sujets, plus ponctuels, sont également inscrits à l'ordre du jour ou peuvent l'être au cas par cas selon les ministères. Il vous est ainsi demandé de présenter les demandes d'évolution de la maquette budgétaire qui peuvent être identifiées dès maintenant, lorsque l'articulation avec les référentiels d'activité le justifie.

Les annexes à la présente circulaire précisent les points à l'ordre du jour des réunions techniques et décrivent le format des fiches et tableaux attendus. Vous retiendrez les hypothèses d'inflation (indice des prix à la consommation hors tabac) suivantes, qui sont les dernières prévisions officielles à ce jour : inflation de 1,7% en 2012 et 1,75% à partir de 2013.

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires en amont des réunions techniques, notamment pour déterminer la liste des dépenses qui feront l'objet d'une discussion sur les tendanciels, pour identifier les opérateurs qui seront examinés en réunions techniques et pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour des réunions.

Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels cinq jours avant la date de la réunion technique. Un bref compte-rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux de la procédure budgétaire.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Budget



—  
Julien DUBERTRET